



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le 13 MARS 2019

Arrêté n° 19 - 057

portant inscription au titre des monuments historiques
du monument aux morts de SAINT-MARTIN-VALMEROUX (Cantal)

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 11 décembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que le monument aux morts de Saint-Martin-Valmeroux revêt une très haute qualité artistique par l'exécution de son bas-relief dont l'iconographie s'avère par ailleurs tout à fait originale,

arrête :

Article 1^{er} : est inscrit au titre des monuments historiques le monument aux morts avec sa calade situés place de l'Église à SAINT-MARTIN-VALMEROUX, non cadastré, et appartenant à la COMMUNE DE SAINT-MARTIN-VALMEROUX (SIREN 211 502 026) depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié aux propriétaires et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes
et du département de Rhône
Pascal MAILHOS
Le Secrétaire général pour les
affaires régionales

Guy LÉVI

P.J. : 1 plan

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

13 MARS 2019

**Vu pour être annexé
à l'arrêté n° 19-057
du**

Le Sous-préfet délégué pour les
affaires cadastrales

Département :
CANTAL
Commune :
SAINT MARTIN VALMEROUX
Guy LEVI

Section : AL
Feuille : 000 AL 01
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date d'édition : 28/11/2018
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC45

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
AURILLAC
3, Place des Carmes 15012
15012 AURILLAC CEDEX
tel. 04 71 43 44 84 - fax 04 71 43 44 77
cdf.aurillac@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :
cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

